

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 80

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Provence Promotion : cotisation 2017

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire
12213**

PRESENTATION

En 1998, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) créaient un comité d'expansion économique « Provence Promotion » dans la perspective de renforcer l'attractivité du territoire et de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans les Bouches-du-Rhône.

Le fonctionnement de cette association loi 1901 était financé à parité par les deux membres fondateurs qui en assuraient alternativement la présidence pour une durée de 3 ans.

En 2016, le Département a voté pour la dernière fois sa participation financière de 1 328 000 €, sa capacité juridique à financer les structures de développement économique disparaissant au 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015.

L'Assemblée générale extraordinaire présidée par le Département le 28 juin 2017 a approuvé les nouveaux statuts actualisant les missions et la gouvernance de Provence Promotion. La Métropole Aix-Marseille Provence se substitue au Conseil Départemental en maintenant un partenariat à parité avec la CCIMP, à qui le conseil d'administration du 28 juin 2017 a confié la présidence.

ADHESION DU DEPARTEMENT

L'élargissement de l'objet de l'association permet au Département de rester adhérent. Les statuts intègrent en effet une nouvelle mission qui s'inscrit dans les compétences de notre collectivité : « Aider à faire connaître, en France et à l'étranger, les atouts du territoire dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur, des salons et congrès, du tourisme, de la production agricole, de la culture et du sport ».

Le Conseil Départemental participera au conseil d'administration de 27 membres maximum décomposé comme suit en nombre d'administrateurs désignés par chaque membre :

- 3 pour la Métropole Aix-Marseille Provence (20 voix indivisibles)
- 3 pour la CCIMP (20 voix indivisibles)
- 1 pour la Région P.A.C.A (6 voix)
- 1 pour le Conseil Départemental (2 voix)
- 4 pour les autres membres territoriaux (4 voix)
- 4 pour les membres partenaires opérationnels (4 voix)
- 8 pour les représentants des membres acteurs économiques (8 voix)

Sur le budget prévisionnel totalisé à 3 074 000 €, le montant total des cotisations s'élève à 74 000 €. En tant que membre territorial le Département devra s'acquitter d'une cotisation de 40 000 € (barème voté lors du CA du 28 juin 2017) et désigner un représentant.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement économique - Emploi, je vous propose :

- d'adhérer en tant que partenaire « territorial » à l'association Provence Promotion dont les missions d'intérêt départemental s'inscrivent dans le cadre des compétences du Département,
- de voter la cotisation annuelle de 40 000 € correspondant à cette qualité,
- de désigner un représentant de notre collectivité pour siéger à son conseil d'administration,

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL